CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Français

Classes de première générale et technologique

Document de travail - Ne pas diffuser

PRÉAMBULE 3

L'ÉTUDE DE LA LANGUE AU LYCÉE 4

- *I – Présentation générale* 4
- *II – Objets d'étude* 5
- *III – L'étude de la grammaire : mise en œuvre* 8
- *IV - Activités de langue et évaluation* 9

PROGRAMME DE FRANÇAIS DES CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET DE PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE 12

- *I – Présentation générale* 12
- *II – Contenus* 15
- *III – Remédiation, approfondissement, évaluation* 21

Document de travail - Ne pas diffuser

PRÉAMBULE

Le programme de français des classes de première générale et de première technologique poursuit des objectifs d'instruction et d'éducation répondant aux finalités de l'enseignement du français dans l'ensemble du cursus de formation des élèves : leur permettre de se constituer une culture personnelle, de construire et de renforcer leurs compétences fondamentales d'expression écrite et orale, de lecture et d'interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen.

Les finalités propres de l'enseignement du français au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d'expression et de compréhension des élèves par un enseignement continué de la langue, et par la pratique fréquente et régulière d'exercices variés, écrits et oraux ;
- faire lire les élèves et leur permettre de comprendre et d'apprécier les œuvres, de manière à construire une culture littéraire commune, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir, et sur la société ;
- structurer cette culture en faisant droit à la sensibilité et à la créativité des élèves dans l'approche des formes, des œuvres et des textes, mais aussi en faisant toute sa place à l'histoire littéraire parmi les savoirs spécifiques de la discipline, afin de donner aux élèves des repères clairs et solides ;
- former le sens esthétique des élèves et cultiver leur goût, en favorisant l'appropriation de leurs lectures et en renforçant leurs capacités d'analyse et d'interprétation ;
- approfondir et exercer le jugement et l'esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l'écrit comme à l'oral ;
- les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation.

Ces finalités sont en relation étroite les unes avec les autres. L'enseignement qui les vise suppose une progression ordonnée, prenant appui sur des lectures nombreuses et sur l'étude de textes majeurs de notre patrimoine. Les divers exercices et activités du cours de français contribuent à la mise en œuvre de cette progression. L'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies par le programme donne lieu à des évaluations régulières. Celles-ci permettent de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins des élèves.

Visant à transmettre la connaissance et le goût ~~l'amour~~ de la langue et de la littérature, à construire une culture de la parole, de l'écriture et de la lecture qui est au cœur des humanités, soucieuse de favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des

Document de travail ne pas diffuser

connaissances, qui suppose une véritable expérience des savoirs, la discipline « français » contribue à l'acquisition de compétences fondamentales de compréhension et d'expression, de réflexion, d'interprétation et d'argumentation. Elle joue donc un rôle déterminant dans l'éducation de l'intelligence, mais aussi de l'imagination, de la sensibilité et du goût. Ouvrant aux élèves l'accès à ce trésor de l'esprit humain qu'est la littérature, elle participe également à former et enrichir, par l'expérience de la fiction et l'étude des œuvres et des textes, l'approche des questions éthiques, ainsi qu'une véritable connaissance du monde et d'autrui.

Pour y parvenir, les programmes de français des classes de lycée ont pour ambition de donner à la discipline toute son ampleur et de marquer sa place au carrefour des arts et des humanités.

L'ÉTUDE DE LA LANGUE AU LYCÉE

■ I – Présentation générale

Si l'étude de la littérature constitue le cœur de l'enseignement du français au lycée, le travail sur la langue doit y retrouver une place fondamentale, comme c'est le cas au collège, car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. Le développement de cette maîtrise recouvre donc deux aspects complémentaires :

- l'amélioration des ~~*compétences langagières*~~ *compétences de compréhension et d'expression* dont résulte la qualité de la compréhension et de l'expression écrites et orales
- et l'acquisition de *connaissances linguistiques* permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire.

Les *compétences langagières / de compréhension et d'expression* correspondent aux aptitudes d'expression et de compréhension écrites et orales acquises depuis l'enfance, et développées par un travail régulier à l'école puis au collège. Ce travail de perfectionnement permet à l'élève d'enrichir son lexique, de saisir sa pensée par le mot le plus juste, de percevoir la nuance d'une formule chez un auteur, d'en proposer une reformulation, d'appréhender et manipuler intuitivement la structure syntaxique d'une phrase, en somme de s'approprier une grammaire vivante ~~la mécanique~~ et les nuances de sa langue.

Les *connaissances linguistiques* sont des savoirs spécialisés, qui comportent notamment une description des classes grammaticales, des différents rapports qui s'établissent entre les mots au sein de la phrase et du texte, ainsi que des notions relatives au fonctionnement du discours littéraire. Elles sont adossées à une terminologie de spécialité (*métaphore, adjectif,*

Document de travail. Ne pas diffuser

subordination, focalisation, assonance…) dont elles proposent des descriptions et des définitions. On les convoque et on les emploie pour décrire la langue et le fonctionnement des discours.

Les compétences ~~langagières~~ de compréhension et d'expression et les connaissances linguistiques sont complémentaires ; elles se nourrissent et s'éclairent mutuellement : une connaissance fine des principes de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison rend l'expression plus sûre et, inversement, la possession d'un vaste vocabulaire ou l'aisance à bâtir des phrases sont renforcées par le regard réflexif que la grammaire porte sur les discours.

En dépit de cette étroite imbrication, il faut concevoir le travail de l'expression écrite et orale comme une activité à part entière, distincte de la leçon de grammaire. Cette activité doit s'affranchir, dans un premier temps, du recours systématique au métalangage grammatical : sous la loupe de la grammaire, les phrases et les textes deviennent souvent des objets inertes, extérieurs à soi. Il apparaît donc essentiel d'identifier pour le travail d'expression des visées communicationnelles claires et accessibles. ~~Cela se traduit, par exemple, dans le fait d'intituler une activité d'expression « Nuancer un propos » plutôt que « La modalisation ».~~ Ainsi guidé par des objectifs concrets plutôt que par une terminologie dont la maîtrise est parfois fragile, le travail aboutit plus certainement à une amélioration des compétences langagières et à une meilleure conscience de la langue.

II – Objets d'étude

Grammaire

Les apprentissages du collège doivent être confortés et renforcés tout au long des années de seconde et de première. Parallèlement, plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit au lycée d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives sur certains points, ou par l'approfondissement de certaines questions. La description linguistique pouvant opérer sur de multiples plans (sémantique, syntaxe, pragmatique …), et sur plusieurs échelles (mot, phrase, texte …), on aborde ainsi progressivement la complexité de la langue ~~du langage.~~ Plus largement, il s'agit, depuis l'école jusqu'au lycée, de créer ou de renforcer, pour chaque élève, une exigence linguistique et un sentiment de la langue, de cultiver cette précieuse familiarité avec elle qui ouvre aussi à une meilleure connaissance de soi-même.

Ce surcroît d'attention porte au lycée sur les points suivants :

- ***Les accords dans le Groupe Sujet et le Groupe Verbal (classe de seconde)***
  Cette question d'orthographe grammaticale reprend de manière synthétique les règles d'accord abordées depuis le cycle 2. Elle offre en outre l'occasion de consolider la connaissance des classes lexicales et des fonctions syntaxiques dans la phrase simple.

Document de travail - ne pas diffuser

- ***Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps (classe de seconde***

  Jusqu'au cycle 4, le verbe fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique ; parvenus au lycée, les élèves doivent donc être à même d'identifier une forme verbale et on peut insister sur les phénomènes de concordance, sur le rôle des temps dans la structuration des récits ou dans la modalisation du propos.

- ***Les relations au sein de la phrase complexe (classe de seconde)***

  L'analyse syntaxique de la phrase complexe, déjà abordée au cycle 4, doit être consolidée et complétée : la description systématique des rapports entre les propositions (juxtaposition, coordination, subordination) qui a été menée au collège s'enrichit d'une description *sémantique* de ces rapports permettant de rendre compte avec plus de précision de l'interprétation des textes.

- ***La syntaxe des relatives (classe de seconde)***

  Puisqu'il est essentiel d'arrimer tout travail grammatical à l'éclairage du *sens*, on s'attache à revoir les subordonnées dans leur détail, d'un point de vue syntaxique bien sûr (syntaxes interne et externe), mais en veillant aussi à articuler cette description à la compréhension et à l'expression. On peut insister sur le cas des subordonnées relatives, qui constituent un point d'une grande complexité syntaxique. On travaille en priorité sur la compréhension de la structure interne des relatives (notamment celles qui sont introduites par *dont*, *auquel*, *duquel*, etc.), en insistant par exemple sur ce qui les distingue des conjonctives.

- ***Les subordonnées circonstancielles (classe de première)***

  Le professeur ~~présente~~ rappelle aux élèves les subordonnées circonstancielles de cause, de conséquence, de but, d'hypothèse et de concession, ainsi que les outils grammaticaux qui permettent leur construction, y compris les plus rares et complexes : ces subordonnées sont en effet essentielles au travail sur l'argumentation, en lecture comme dans les activités d'expression. Pour les besoins du travail de l'expression écrite et orale, on rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles (connecteurs, groupes prépositionnels, etc.), et on explique les nuances des emplois argumentatifs de ces structures.

- ***L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de première)***

  L'ouverture de perspectives pragmatiques, avec la prise en compte des actes de langage couplés aux types de phrases, offre l'occasion d'approfondir la syntaxe de l'interrogation. On peut présenter les différentes formes de phrase interrogative associées au registre (plutôt que *niveau*) de langue, mais on vise à éclairer surtout les distinctions entre l'interrogation directe et les interrogatives enchâssées (ou indirectes),

Document de travail ne pas diffuser

souvent peu maîtrisées dans les productions écrites et orales. On peut enfin traiter plus précisément la syntaxe de la phrase interrogative (nature et fonction du mot interrogatif, notamment). Des prolongements ponctuels vers la phrase exclamative et les discours rapportés sont possibles.

- ***De la morphologie à la pragmatique : expression de la négation (classe de première)***
  Il s'agit d'envisager ~~Cette question envisage~~ la négation dans une perspective d'abord morphologique, puis syntaxique ; elle recouvre l'étude de la phrase négative, de la préfixation et de l'opposition lexicale (antonymie), et permet donc de travailler sur des unités de niveau différent et s'ouvre naturellement à l'expression écrite et orale. À l'échelle des textes, on peut observer le fonctionnement pragmatique de la négation (négations partielles, énonciations implicites, etc.).

- ***Lexique (classes de seconde et première)***
  Des activités sont régulièrement consacrées au renforcement des ressources trop souvent négligées du lexique. Si le rappel des modes de néologie (dérivation, composition, emprunt, etc.) ou des relations lexicales (synonymie, antonymie, hypéronymie ...) peut guider ou éclairer ponctuellement l'exploration du lexique, celle-ci doit aussi se déployer au gré des rencontres avec les textes, hors du cadre rigide d'exercices mécaniques, afin de mettre au jour les accointances discrètes ou les voisinages féconds entre les mots.

Expression écrite et orale

Sans constituer à proprement parler des objets d'étude à traiter dans un temps qui leur soit dédié, les éléments présentés ci-dessous sont à considérer comme des axes autour desquels peuvent s'organiser tout au long de l'année les activités des élèves.

Il peut s'agir tout d'abord de *relations logiques fondamentales*, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits :

- l'expression de l'hypothèse et de la condition ;
- l'expression de la cause, de la conséquence et du but ;
- l'expression de la comparaison ;
- l'expression de l'opposition et de la concession.

Pour chacun de ces axes, en fonction des travaux écrits et oraux conduits en classe, le professeur présente aux élèves un ensemble organisé de constructions et de mots qu'ils peuvent s'approprier au moyen de courts exercices d'écriture personnelle ou de reformulation (voir *infra*).

Document de travail ne pas diffuser

Il peut s'agir également de compétences plus générales, relevant de la communication qui mettent en jeu tant le lexique que la syntaxe ou la structuration du texte :

- adapter son expression aux différentes situations de communication ;
- organiser le développement logique d'un propos ;
- reformuler et synthétiser un propos ;
- discuter et réfuter une opinion ;
- exprimer et nuancer une opinion.

Le travail des connaissances linguistiques (grammaire) et celui des compétences langagières (expression) / de compréhension et d'expression étant complémentaires, il est judicieux de consacrer un moment avec les élèves à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'ils auront acquis au cours des activités d'expression écrite et orale. Par exemple, une attention portée aux subordonnées trouverait sa place au terme d'un travail sur les relations logiques, ou bien une observation des formes de reprise, notamment pronominales, conclurait utilement un travail sur l'organisation du paragraphe et du texte.

III – L'étude de la grammaire : mise en œuvre

La leçon de grammaire

Le professeur peut consacrer une séance à présenter dans le détail un point de grammaire accompagné d'exercices favorisant l'appropriation. La leçon de grammaire autonome est une modalité appropriée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder l'un des objets d'étude signalés plus haut, notamment pour les questions de syntaxe.

Il est toutefois essentiel de combiner la présentation théorique des questions de grammaire avec des *exercices structuraux* de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement, suppression, adjonction, pronominalisation, passage à la voix passive) qui permettent d'améliorer les compétences langagières / d'expression, l'objectif n'étant pas de faire des élèves des linguistes, mais des locuteurs possédant un solide *sentiment de la langue*.

~~En tout état de cause, le métalangage introduit en classe doit être limité.~~

L'observation grammaticale ponctuelle

Le professeur peut aussi consacrer entre cinq et dix minutes d'une séance à un *moment de grammaire*, selon des modalités proches de la question de grammaire posée à l'oral des épreuves anticipées du baccalauréat. Il propose ainsi à ses élèves d'analyser un court énoncé tiré d'un texte à l'étude, avec l'objectif d'identifier une classe de mots, une fonction syntaxique, une structure de phrase ou une relation lexicale. Il peut s'agir de revenir sur les connaissances

Document de travail Ne pas citer

acquises au collège ou plus récemment au lycée. Ce *moment de grammaire* permet en outre de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé

Selon les situations~~, le dispositif~~ l'accompagnement personnalisé peut être dédié est souvent dédié, en grande partie, au travail d'expression écrite et orale. Il peut permettre aux élèves de remédier aux difficultés en langue qu'ils rencontrent et qui se traduisent se traduisant par des défaillances constatées par l'enseignant à l'occasion des travaux écrits et oraux.

IV - Activités de langue et évaluation

~~Activités de~~ Grammaire

L'épreuve orale anticipée du baccalauréat comporte désormais une courte question de grammaire. Le professeur peut y préparer ses élèves par des questions ponctuelles mais régulières portant sur la morphologie et la syntaxe (identification de formes verbales, des nature et fonction des constituants, analyse logique de phrases). Cependant, l'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes. Pour assurer le lien entre ces connaissances et les compétences d'expression, le professeur propose des exercices ~~activités de manipulation~~ qui encouragent un regard réflexif des élèves sur la langue tout en sollicitant leurs compétences langagières / compétences de compréhension et d'expression. Peuvent ainsi être envisagés :

- *la syntaxe de la négation et de l'interrogation* : transformation de phrases, ~~textes à trous~~, reformulation, etc. ;
- *syntaxe des relatives* : transformation de phrases (relativisation), commutation avec d'autres types d'expansions, etc. ;
- *subordonnées circonstancielles* : paraphrase, commutation avec des structures sémantiquement équivalentes (GP, GN...), etc. ;
- *outils de cohésion textuelle* : repérage de ces outils dans un texte, ~~textes à trous~~, commutation avec des expressions synonymes, etc.

~~Activités d'~~ / Expression orale et écrite

Les exercices liés aux épreuves anticipées de français appellent naturellement un entraînement méthodique et régulier. Mais au-delà, en fonction de besoins précis de communication et prenant en compte les besoins de ses élèves, le professeur définit et met en œuvre dans sa classe les activités d'expression écrite et orale qu'il juge utiles.

- Par exemple, à partir d'un corpus étudié en classe ou introduit pour l'occasion, il peut mettre en évidence un certain nombre d'occurrences exprimant telle relation logique particulière qu'il incombe aux élèves d'identifier. Il dresse ensuite avec la

Document de travail ne pas diffuser

classe une liste d'outils grammaticaux et lexicaux exprimant ou soutenant la même relation, et propose un certain nombre d'exercices de complexité croissante : phrases à compléter, phrases à composer à partir de consignes, puis rédaction de paragraphes argumentatifs.

- D'autres exemples sont décrits plus bas (cf. Évaluation).

Le principe qui sous-tend le travail de l'expression écrite et orale est qu'il est primordial de munir les élèves d'*outils* ~~*langagiers*~~ leur permettant de bâtir des énoncés et des discours de dimensions variées : phrases, paragraphes et textes. La seule pratique de la production écrite de textes, même strictement guidée, ne suffit pas à accroître les compétences d'expression de tous les lycéens, ni à combler les lacunes lexicales et syntaxiques dont pourraient souffrir les plus fragiles.

■ Évaluation

Les ~~*compétences langagières*~~*/ de compréhension et d'expression* (orthographe, expression écrite et orale) sont généralement évaluées au lycée dans une prise en compte globale et indifférenciée lors des travaux de production écrite (commentaire de texte, dissertation ...) ; on ne fait alors qu'estimer une « qualité d'expression » d'ensemble. Si ce type d'évaluation peut correspondre aux visées d'un bilan ou d'un examen, il ne permet pas de construire des stratégies didactiques capables d'accompagner et de mesurer le progrès des élèves au cours de leur apprentissage.

Par ailleurs, une activité strictement systématique (repérage, étiquetage et application) réglée par une feuille de route balisant d'emblée l'ensemble de la séance ne garantit nullement la meilleure adhésion des élèves. À l'inverse, le fait de réactiver par digression et donc à contretemps certaines notions connexes ou certains tours mnémotechniques (par ailleurs utiles) peut introduire de la complexité plutôt que de la clarté. Il est donc essentiel de concilier la nécessité de réitérations visant à l'automatisation et la motivation par le plaisir de comprendre et de progresser dans la maîtrise de l'expression.

En mettant en œuvre les exercices de grammaire ou d'expression orale et écrite définies plus haut, le professeur de lycée prend donc soin de concevoir des exercices *calibrés* en fonction d'objectifs précis.

- ~~Par exemple, lorsqu'est ciblée la syntaxe de la négation et de l'interrogation, on peut associer aux exercices préconisés (reformulation ; transformation ; invention sous contraintes etc.) une série d'interventions individuelles ou collectives, soigneusement distribuées, propices à une restitution raisonnée (discours interprétés, saynètes jouées) et dont certaines, annoncées clairement, offrent une occasion d'évaluer finement l'évolution des élèves concernés.~~
- ~~Selon le même principe, en prolongement par exemple d'un travail d'observation sur l'expression de l'opposition et de la concession, on peut organiser quelques~~

Document de travail non-diffusable

~~confrontations, oralement ou par écrit, soigneusement préparées, pour connaître le degré de maîtrise des outils et procédés fondamentaux. Nettement affiché et soigneusement explicité, l'objectif de l'exercice est moins d'avoir raison que de mobiliser les ressources envisagées en classe.~~

- ~~Enfin, si la classe a mené un travail méthodique de grammaire sur les propositions relatives, on peut mettre en place une évaluation ponctuelle classique, où l'élève doit montrer par écrit qu'il est capable d'opérer telle commutation avec d'autres types d'expansion ; il est également possible d'articuler deux objectifs (connaître les combinaisons de la relative et exprimer voire nuancer une opinion) en l'invitant à émettre et justifier un jugement personnel sur l'efficacité de différentes expansions de natures différentes mais de sens équivalent, au sein d'un corpus d'énoncés.~~

La maîtrise de l'orthographe reste bien sûr une préoccupation pour chaque professeur qui enseigne au lycée : la connaissance et le respect des différents codes qui règlent une communication claire et précise, partagés par tous, constituent bien l'un des objectifs fondamentaux de l'enseignement scolaire. Aussi les objets d'étude et champs d'observation qui sont recensés plus haut offriront-ils naturellement l'occasion d'utiles rappels et d'approfondissements nécessaires dans ce domaine aussi.

~~D'une manière plus générale, il faut rappeler qu'~~ Il n'y a rien d'excessif dans le fait d'attendre de lycéens une connaissance correcte de la syntaxe de la phrase, des stratégies courantes de communication, et des nuances du lexique. C'est pourquoi, soucieux d'interroger sa pratique et de soumettre la progression de son enseignement à une mesure fine de ses effets, le professeur mise sur des dispositifs d'évaluation *sur mesure*, modestes mais fréquents, concentrés sur des points qu'il aura pris soin d'annoncer et de partager clairement, et propres à vérifier l'efficacité de ses leçons.

Dans l'ensemble des travaux écrits demandés aux élèves, il est légitime qu'une attention spécifique soit portée à la correction de la langue et que celle-ci soit prise en compte dans l'évaluation. On peut considérer qu'un quart des points doit être attribué à cette composante des exercices, le professeur mesurant son degré d'exigence en fonction de son enseignement et des acquis des élèves.

Document de travail - Ne pas diffuser

PROGRAMME DE FRANÇAIS DES CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET DE PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

Document de travail - Ne pas diffuser

I – Présentation générale

Objectifs

Dans la continuité de la classe de seconde, l'enseignement du français en première a pour finalités d'élargir et d'approfondir chez les élèves la connaissance et le goût de la langue et de la littérature, de poursuivre la construction et l'appropriation personnelle d'une culture littéraire, ainsi que l'acquisition des capacités d'expression, d'analyse, d'interprétation et de réflexion qu'évaluent en fin de première les épreuves anticipées de français. Le travail mené en seconde selon deux perspectives complémentaires, sur des parcours associant un genre et une période d'une part, et sur des œuvres intégrales d'autre part, avait pour objectifs de faire lire des œuvres aux élèves et de structurer leur culture littéraire autour de repères génériques et historiques. Le programme de première réunit pour chaque objet d'étude ces deux orientations, afin de permettre une étude approfondie des œuvres et de l'inscrire dans une connaissance plus précise de leur contexte historique, littéraire et artistique.

Pour atteindre ces objectifs, les professeurs travaillent sur les objets d'étude en proposant aux élèves la lecture d'œuvres intégrales auxquelles sont associés des parcours ~~d'histoire littéraire~~ de lectures, qui prennent la forme de groupements organisés de façon chronologique.

À ces œuvres et parcours, définis par un programme ~~limitatif~~ national s'ajoutent :

- des prolongements artistiques et culturels, faisant dialoguer textes littéraires, œuvres relevant des autres arts et éclairages critiques et documentaires ;

– des groupements de textes complémentaires, correspondant à des questions littéraires posées par les œuvres et parcours au programme, et qui gagnent à être approfondies par l'analyse d'extraits d'autres œuvres, à quelque époque qu'elles appartiennent.

Langue

Le travail visant à renforcer la connaissance et le sens de la langue pour améliorer la compréhension des textes et la qualité de l'expression écrite et orale des élèves se poursuit au cours de l'année de première. Il a toute sa place dans le travail de la classe, en lien avec l'étude des textes et les exercices écrits et oraux. Il se règle selon les besoins des élèves, dans la perspective des épreuves du baccalauréat, mais aussi des aptitudes qui sont attendues d'eux dans la suite de leurs études et de leur vie professionnelle et sociale.

Littérature

– ***Contenus obligatoires***

Le programme fixe quatre objets d'étude pour la classe de première, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur. Dans ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, de manière à faire acquérir aux élèves une bonne maîtrise des œuvres et des parcours au programme. Le travail mené en classe vise à développer les capacités de lecture et d'expression des élèves, à enrichir et structurer leur culture littéraire et artistique. Le professeur s'attache notamment à rendre les élèves progressivement plus autonomes dans leurs démarches, qu'elles soient de recherche, d'interprétation, ou d'expression écrite et orale et d'appropriation, et capables de développer une réflexion personnelle sur les œuvres et les textes.

Chacun des quatre objets d'étude – la poésie, le récit, le théâtre et la littérature d'idées – associe une œuvre (ou une section substantielle et cohérente d'une œuvre) et un parcours permettant de la situer dans son contexte historique et générique. Le titre des œuvres ainsi que l'intitulé et la délimitation des parcours d'histoire littéraire associés sont définis par un programme limitatif renouvelé par quart tous les ans.

La structure des programmes de la voie générale et de la voie technologique est identique, les programmes limitatifs sont distincts et tiennent compte du volume horaire de la classe.

Le choix des textes composant les parcours d'histoire littéraire associés est à l'initiative du professeur, dans le cadre du programme en vigueur. Ces textes ne font pas tous obligatoirement l'objet d'une explication linéaire ; certains d'entre eux peuvent être étudiés selon une perspective plus large.

Document provisoire. Ne pas diffuser

- L'étude des quatre œuvres et des parcours d'histoire littéraire associés définis par le programme est obligatoire.

- La lecture cursive est constamment encouragée par le professeur et quatre œuvres au moins – une par objet d'étude, distinctes de celles qui figurent au programme, doivent être lues par l'élève et faire l'objet d'une restitution dans le carnet personnel qu'il est invité à tenir tout au long de l'année (voir *infra*).

Dans la mesure du possible, en fonction des œuvres et parcours au programme, le professeur veille à ménager, parmi les lectures proposées aux élèves, des ouvertures vers les littératures francophones et étrangères, depuis les textes de l'Antiquité jusqu'aux grands textes de la littérature moderne et contemporaine, en s'appuyant sur des traductions de qualité.

Pour éclairer la lecture des œuvres et des textes composant les parcours par des ouvertures vers les autres arts et pour assurer ainsi une compréhension plus large des contextes et des enjeux esthétiques qui leur correspondent, le professeur a soin de proposer des prolongements artistiques et culturels.

Il propose par ailleurs, en alternance avec ces prolongements artistiques et culturels, des groupements de textes complémentaires permettant, par une analyse comparée, d'enrichir et de préciser l'interprétation des œuvres ou des textes composant les parcours.

- Sur l'ensemble de l'année, deux prolongements artistiques et culturels et deux groupements de textes complémentaires au moins sont obligatoires, le professeur appréciant la pertinence et l'intérêt de leur distribution entre les quatre objets d'étude.

– ***Exercices***

L'orientation générale du travail en classe de première est liée à la préparation des élèves aux épreuves anticipées de français. L'entraînement aux exercices de l'écrit et de l'oral est donc déterminant, mais l'acquisition des compétences d'expression, d'analyse et d'interprétation, le développement d'une réflexion autonome et l'appropriation des connaissances que vise l'enseignement du français en première passent par la pratique d'exercices divers, qui ne se limitent pas à ceux figurant à l'examen.

Ces exercices sont les suivants :

- *À l'oral, pour la voie générale et la voie technologique :*
  - l'explication linéaire, qui suit le mouvement du texte et en fonde l'interprétation sur une analyse précise des principaux effets de sens ;
  - l'entretien, qui prend appui sur la présentation d'un dossier proposé par l'élève et réunissant, sur un objet d'étude, la référence d'une lecture cursive, un

Document de travail non définitif

approfondissement documentaire, un prolongement artistique et culturel, et un écrit d'appropriation (voir *infra*)

Comme il l'a fait en classe de seconde, l'élève tient tout au long de l'année de première un carnet personnel de lectures et de formation culturelle, où il garde la trace de ses lectures cursives et des événements liés à son parcours de formation culturelle. Ce carnet ménage à l'élève un espace d'expression personnelle maîtrisée, à l'intersection entre l'univers scolaire et sa propre vie intellectuelle et culturelle personnelle : il y témoigne des expériences de lecture et des questions et appréciations que suscitent les œuvres littéraires et artistiques. Visé par le professeur qui veille à ce qu'il soit régulièrement tenu, il permet à l'élève de réunir, pour chaque objet d'étude, les pièces du dossier personnel qui est le support de la deuxième partie de son épreuve orale à l'examen et d'élaborer les éléments de sa réflexion sur la présentation qu'il aura à en faire. L'élève y recueille en particulier les écrits d'appropriation, que le professeur veille à faire pratiquer le plus régulièrement possible.

Ces écrits d'appropriation peuvent prendre des formes variées, en fonction des élèves et des objets d'étude : restitution des impressions de lecture (préparatoire ou postérieure aux commentaires) ; écriture d'invention (pastiches, réécritures, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue, etc.) ; écriture d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le texte, etc.) ; association au texte, justifiée par l'élève, d'une œuvre iconographique, d'une séquence filmique ou vidéo ; construction de l'édition numérique enrichie d'un texte (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité...) ; élaboration d'un essai sur l'expérience éthique et/ou esthétique tirée de la lecture ; rédaction d'une note d'intention de mise en scène, d'un synopsis, d'un extrait de scénario...

- *À l'écrit, pour la voie générale :*
  - le commentaire de texte, qui suppose une organisation des remarques selon deux ou trois perspectives de lecture pertinentes, lesquelles ne sont pas nécessairement thématiques, et un développement composé de l'interprétation ;
  - la dissertation, qui porte sur une œuvre étudiée pendant l'année et sur le parcours d'histoire littéraire associé au sein duquel elle s'inscrit.
- *À l'écrit, pour la voie technologique :*
  - le commentaire de texte ;
  - la contraction suivie d'un essai : la contraction porte sur un texte argumentatif qu'il s'agit de résumer et de reformuler de manière précise, en en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement ; l'essai prend appui sur un corpus de textes d'idées pour répondre de manière construite et argumentée à une question sur le thème qui y est abordé.

Document de travail non paginé

II – Contenus

Langue

Voir, à la suite du préambule, la partie intitulée « L'étude de la langue au lycée », commune aux programmes de seconde et de première.

Les objets d'étude

Entre les bornes fixées pour chaque objet d'étude, le programme ~~limitatif~~ national, renouvelé par quart tous les ans, définit le choix d'une œuvre et d'un parcours d'histoire littéraire associé couvrant une période au sein de laquelle elle s'inscrit et correspondant à un contexte littéraire, esthétique et culturel. Les orientations de l'étude des œuvres et parcours associés ne sauraient donc être définies *a priori* : elles relèvent de la compétence des professeurs et de leur appréciation.

L'étude de l'œuvre et celle du parcours sont étroitement liées et doivent s'éclairer mutuellement : si l'interprétation d'une œuvre suppose en effet un travail d'analyse interne alternant l'explication linéaire de certains passages et des vues plus synthétiques et transversales, elle requiert également, pour que les élèves puissent comprendre à quels enjeux elle répond et ce qui fait son sens et sa valeur spécifique, que soient pris en compte, dans une étude externe, les principaux éléments du contexte à la fois historique, littéraire et artistique dans lequel elle s'est écrite.

– ***La poésie du XIXe siècle au XXIe siècle***

Le programme de la classe de première s'inscrit dans la continuité chronologique de celui de la classe de seconde. L'objectif est donc de faire comprendre aux élèves par quels changements de sensibilité et d'écriture se manifestent dans la poésie le développement du romantisme et les métamorphoses esthétiques qui lui ont succédé. Dans l'étude de l'œuvre inscrite au programme, le professeur veille à mettre en évidence la quête du sens qui s'y élabore dans l'usage spécifique que le poète fait de la langue, liant profondément ses diverses propriétés : sémantique, sonore, prosodique, visuelle. Il s'attache à étudier précisément les ressources et les effets de l'écriture et à éclairer la composition de l'œuvre. Le travail sur les textes composant le parcours d'histoire littéraire associé et les prolongements ou groupements complémentaires permet d'attirer l'attention des élèves sur la spécificité de l'œuvre, mais aussi sur les échos entre les textes et les œuvres ~~et les phénomènes d'intertextualité~~, de manière à construire au fil des lectures une connaissance des repères essentiels à la compréhension des mouvements esthétiques dans lesquels s'inscrit la poésie.

Corpus :

Document officiel non diffusé

- l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme ;
- au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel ;
  - un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée ;
- la lecture cursive d'au moins un recueil appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, ou d'une anthologie poétique, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la lecture expressive, associée notamment au travail de mémorisation, en portant une attention particulière à la restitution des valeurs rythmiques et sonores du vers ;
- l'explication linéaire ;
- l'exposé sur un mouvement littéraire et/ou sur un poète ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours associé ;
- l'écrit d'appropriation (association d'une image au texte et justification de cette illustration ; écriture d'invention ou d'intervention ; rédaction d'une appréciation personnelle justifiant la préférence de l'élève dans un choix de textes ou dans l'œuvre étudiée ou lue en lecture cursive ; composition d'une brève anthologie personnelle et commentaire personnel sur les textes retenus ...)

Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire

Le professeur trouve aisément dans les arts de l'image, du son et de l'espace des prolongements possibles à l'étude de l'œuvre et du parcours d'histoire littéraire associé ~~figurant au programme~~. Il peut, par exemple, proposer l'étude de tableaux contemporains des poètes étudiés, ou, prenant appui sur les écrits esthétiques des poètes, analyser en relation avec eux les œuvres picturales ou musicales dont ils traitent. L'existence de grands mouvements esthétiques touchant tous les arts permet, dans le cadre de la période fixée par le programme, de faire comprendre aux élèves les relations entre les arts et d'en mettre en évidence les spécificités. Le professeur peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et développer des études mobilisant les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

– ***La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle***

L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir une culture humaniste en faisant dialoguer textes anciens et textes contemporains, afin de donner aux interrogations qui sont les leurs une

Document de travail. Ne pas diffuser

profondeur et une ampleur nouvelles. La littérature d'idées contribue à forger en eux une mémoire culturelle et à développer leurs capacités de réflexion et leur esprit critique. Les textes d'idées sont étudiés dans leur développement logique et le mouvement de leur argumentation, et une attention particulière est portée aux nuances qu'ils peuvent receler. Le professeur s'attache à mettre en évidence les liens qui se nouent entre les idées, les formes et le contexte culturel, idéologique et social dans lequel elles naissent. Cette étude embrasse les champs culturels et de réflexion dont traitent les œuvres et textes étudiés, à la compréhension desquels ils sont nécessaires : littéraire, philosophique, politique, social, esthétique, éthique, scientifique, religieux ...

Corpus :

- l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme ;
- au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel
  - un groupement de textes complémentaires destiné, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée ;
- la lecture cursive d'au moins une œuvre appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, ou d'une anthologie de textes relevant de la littérature d'idées, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- l'explication linéaire ;
- la contraction de texte ;
- l'essai ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours associé ;
- le commentaire ;
- la rédaction d'écrits argumentatifs de diverses formes ;
- le débat, qui suppose une préparation et une modération des échanges, ainsi qu'une répartition des rôles et peut faire l'objet d'un compte rendu écrit ;
- le discours (épidictique, judiciaire ou délibératif) ;
- l'écrit d'appropriation (compte rendu ou analyse d'un ou de plusieurs essais ou parties d'essais ; rédaction d'un article de presse sur l'un des thèmes abordés en classe ; rédaction parallèle de textes relevant de diverses formes d'argumentation ; rédaction d'une réponse argumentée à un avis, un écrit d'opinion, un texte pamphlétaire ; écriture d'intervention pour modifier la thèse d'un article d'opinion ...).

Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire

Le professeur peut trouver un complément à l'étude de la littérature d'idées dans un travail de mise en relation de ces textes avec des représentations relevant des arts visuels (peintures,

Document de travail non diffusé

sculptures, gravures, illustrations diverses), qu'elles soient contemporaines ou non, traitant, dans une perspective voisine ou tout à fait différente, de sujets apparentés à ceux qui font l'objet de l'œuvre et du parcours associé figurant au programme. La comparaison pouvant se faire entre une œuvre appartenant à la période au programme et des œuvres ou documents relevant d'autres périodes historiques permet de faire apparaître des partis pris différents, des évolutions, des constantes, en même temps qu'elle amène les élèves à réfléchir aux différences de traitement liées aux modes de représentation et spécificités des supports et des langages. Le professeur peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'enseignement moral et civique. Il favorise le travail entre les disciplines, par exemple avec les professeurs documentalistes.

– ***Le roman et le récit du Moyen Âge au XXIe siècle***

Le travail mené en seconde a permis aux élèves de découvrir deux œuvres narratives de formes différentes dans la période du XIXe siècle à nos jours et d'approfondir leur compréhension de ce qu'est une œuvre intégrale comme telle, dans sa cohérence. En première, le professeur s'attache à préciser et à approfondir l'étude interne de l'œuvre au programme, à en varier les modalités et à la situer dans l'histoire de la littérature et dans son contexte. Veillant à expliquer comment le roman ou le récit exprime, selon une poétique spécifique, une vision du monde qui varie selon les époques et les auteurs et dépend d'un contexte littéraire, historique et culturel, il s'attache à la fois à l'étude de la représentation, à l'analyse de la narration, au système des personnages et aux valeurs qu'ils portent, ainsi qu'aux caractéristiques stylistiques de l'écriture et à la réception de l'œuvre.

Corpus :

- l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme ;
- au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel
  - ou
  - un groupement de textes complémentaires destiné, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée ;
- la lecture cursive d'au moins un récit long appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la lecture oralisée d'extraits de formes différentes : récit, dialogue, description, commentaire du narrateur ;

Document de travail, ne pas diffuser

- l'explication linéaire ;
- l'exposé sur une question transversale, sur une partie du récit, un personnage ou un groupe de personnages, la construction de l'intrigue ... ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé ;
- l'écrit d'appropriation (écriture d'invention ou d'intervention à partir d'un extrait de l'œuvre étudiée ou d'un texte appartenant au parcours associé ; résumé d'une partie du récit ; rédaction d'une appréciation concernant la préférence de l'élève pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une image au texte et justification de l'illustration ; rédaction d'un portrait, ou d'une description ...).

Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude du récit dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts de l'image et dans les écrits multimodaux. Il peut par exemple proposer des récits en image (peinture mythologique ou historique ; illustration ; photographie, images de synthèse ; bande dessinée, roman graphique ; adaptation cinématographique, etc.). Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles locales (maisons d'écrivain, musées, cinémas, etc.). Il exploite les nombreuses ressources numériques existantes.

– ***Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle***

Dans le prolongement du travail effectué en seconde, le professeur s'attache à éclairer les spécificités et les contraintes de l'écriture théâtrale et à en caractériser les évolutions en lien avec les orientations des différentes esthétiques qui en ont marqué l'histoire et avec les conditions de représentation, les attentes des publics et les contextes de réception. Dans l'étude de l'œuvre, il prête une attention particulière aux questions de structure et à la progression de l'action, à l'écriture du dialogue et à la nature des tensions qu'il révèle, aux relations entre les personnages, à la dramaturgie et aux effets de représentation qu'implique le texte. Dans la mesure du possible, il prend appui sur la programmation théâtrale ou sur des captations et veille à étayer son étude par la comparaison de différentes mises en scène de la pièce au programme.

Corpus :

- l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme ;
- au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel

Document de travail non officiel

-ou

- un groupement de textes complémentaires destiné, par un travail de lecture comparée , à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée ;

- la lecture cursive d'au moins une pièce de théâtre appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la lecture expressive de scènes ou d'extraits de scène ; on s'attachera plus particulièrement à l'expression des intentions, au rythme et à l'enchaînement des répliques ;
- le jeu théâtral ;
- l'explication linéaire ;
- l'exposé sur une question transversale, sur la composition de la pièce, un ensemble de scènes, un acte, un personnage, une question de dramaturgie, de mise en scène ... ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé ;
- l'écrit d'appropriation (rédaction d'une note d'intention de mise en scène ; compte rendu d'une sortie au théâtre ; écriture d'invention ou d'intervention ; comparaison entre deux mises en scène d'une scène ou d'un acte, résumé d'un acte ; transposition narrative d'une scène, d'un acte, ou du dénouement ; comparaison entre deux pièces dont l'une est à la source de l'autre sur des sujets comme la construction de l'action, le système des personnages, la tonalité dominante, l'intention de sens...).

Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire

Le professeur peut, en fonction de l'œuvre et du parcours associé, mettre en relation la pièce étudiée avec des œuvres appartenant à d'autres arts pour mieux faire comprendre aux élèves les mutations esthétiques, leurs enjeux et leurs développements spécifiques selon les différentes formes artistiques. Il peut également, par l'étude des principaux éléments de la mise en scène (espace, lumière, musique, machines, costumes, jeu des acteurs, diction...), montrer par exemple comment l'interprétation de la pièce joue de la variation de ces éléments et combien elle en est tributaire, en liant ces analyses à l'histoire des autres arts du spectacle. Le professeur fait appel, dans la mesure du possible, aux liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et peut prendre appui sur les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

Document de travail. Ne pas diffuser

III – Remédiation, approfondissement, évaluation

Le travail en séquence est l'occasion de travaux approfondis et variés, qui doivent permettre une approche vivante des apprentissages, et le professeur vise, dans la conception de son projet et dans sa mise en œuvre pédagogique, à favoriser l'engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des outils numériques peut y contribuer, notamment pour ce qui est des écrits d'appropriation et du travail de la langue.

La diversification des exercices en fonction du niveau des élèves et leur adaptation aux difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer sont souhaitables pour permettre une individualisation du suivi de leurs progrès. Le travail avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé aux élèves de lycée, peut fournir l'occasion de cette individualisation, une fois identifiées les difficultés et les perspectives de progrès à envisager. Il offre par ailleurs la possibilité d'automatiser certaines tâches d'entraînement auxquelles les élèves peuvent se consacrer en dehors de la classe. Les ressources numériques sont ici nombreuses (banques d'exercices, traitements de textes, présentations assistées par ordinateur, enregistrements vocaux et vidéo ...), et peuvent ainsi servir des objectifs de remédiation et d'approfondissement.

Tout au long de l'année, les évaluations, conçues en fonction des objectifs et des acquis pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de séquence. Le professeur propose au moins huit évaluations sommatives par an, sous la forme des exercices suivants : commentaire de texte, dissertation ou contraction de texte suivie d'un essai.

Document de travail - Ne pas diffuser